

**Commune de Levie**  
**Conseil Municipal - Séance du 25 octobre 2023**  
**Délibération N° 2023 040**

N° 2023 040

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20231025-2023-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Date de la convocation** : 18 / 10 /2023

**Date d'affichage** : 18 /10 /2023

**Objet de la délibération** : création d'un emploi permanent de catégorie A

**Séance du 25 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Et le vingt-cinq du mois d'octobre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire.

**Etaient présents** : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; SERENI Jacques ; MAESTRATI Jean ; MONDOLONI Antoine ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise .

**Etait absent** : de PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon

**Ont donné pouvoir** : VALLI François a donné pouvoir à Jean-Marc de LANFRANCHI

Madame Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L327-1 à L327-9, L523-1, L523-3 à L523-6 ;

Vu les lignes directrices de gestion ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du CST, saisi,

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Support administratif sur l'ensemble des tâches administratives de la communes, notamment en lien avec les marchés publics, les ressources humaines, les règlements d'urbanisme
- Nécessaire renfort et soutien aux agents et au pôle administratif actuel
- conseil et support aux élus

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35heures (35/35<sup>ème</sup>).

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote :

Abstention : 1

Contre : 3

Pour : 9

**Le Conseil Municipal**  
**Ouï cet exposé**  
**Et après en avoir délibéré**

Adopte la présente délibération à la majorité des voix

Autorise la création d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de responsable administratif à temps complet (35/35ème), à compter du 1er janvier 2024.

Adopte la modification du tableau des effectifs énoncée.

Dit que les dépenses liées à cette décision seront prévues au budget, articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**Alexandre de LANFRANCHI**

